

**AUDITIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN**  
**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AU COMMISSAIRE**  
**DÉSIGNÉ**

**M. László KOVÁCS**

**(Fiscalité et union douanière)**

**Partie A – Questions générales**

**I. Aspects personnels et professionnels**

**1. *Quels aspects de vos qualifications personnelles et de votre expérience professionnelle considérez-vous comme particulièrement importants en ce qui concerne votre nomination et votre rôle futur en qualité de membre de la Commission?***

Tout au long de ma carrière, j'ai acquis une **expérience considérable en politique internationale, en diplomatie et en gouvernance**. Je m'occupe du **processus d'intégration européen depuis plus de vingt ans**, et outre l'UE, j'ai travaillé avec toutes les grandes institutions européennes et transatlantiques, notamment l'OTAN, le Conseil de l'Europe (j'ai été membre de l'Assemblée parlementaire de 1990 à 1994, et membre du Conseil des sages de 1997 à 1999), l'OSCE (j'en ai été le président en exercice en 1995), l'Initiative pour l'Europe centrale. J'ai eu l'honneur d'être **deux fois ministre hongrois des Affaires étrangères** (de 1994 à 1998 et de 2002 à la fin du mois d'octobre 2004), et j'ai été élu **vice-président de l'Internationale socialiste** (en 2003), ce qui m'a permis d'étendre mes activités internationales au-delà de l'Europe. Je dispose donc d'un large réseau de relations et de connaissances tant professionnelles que personnelles en Europe et dans le monde, qui me sera très utile dans mes nouvelles fonctions de membre de la Commission chargé de la fiscalité et de l'union douanière.

À la fin des années 1970, lorsque j'étais analyste politique au siège du parti des travailleurs socialistes hongrois, je m'occupais principalement des relations Est-ouest, et des mouvements sociaux-démocrates dans le monde. J'en ai tiré la conclusion que la division artificielle du continent devait être surmontée, et je me suis attelé à cette tâche. Au début des années 1980, j'ai participé aux discussions confidentielles avec des représentants des Communautés européennes qui ont abouti à la conclusion d'une série d'accords et à la mise en place de relations diplomatiques en bonne et due forme entre la CE et la Hongrie en 1988. J'ai également joué un rôle dans un certain nombre d'initiatives indépendantes de la politique extérieure hongroise, notamment l'adhésion aux grandes organisations financières internationales (FMI et Banque mondiale), et l'établissement ou le rétablissement de relations

diplomatiques avec le Saint-Siège, la république de Corée, la république d'Afrique du Sud et l'État d'Israël. En ma qualité de secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, j'ai contribué à l'ouverture des frontières hongroises aux réfugiés est-allemands en septembre 1989, qui a contribué à la chute du mur de Berlin.

En tant que membre (de 1990 à 1994), puis président (1993-1994) du comité des relations extérieures du parlement hongrois, j'ai collaboré à la fixation des priorités consensuelles de la politique extérieure de la Hongrie. Au cours de mon premier mandat en qualité de ministre des Affaires étrangères, la Hongrie a contribué à la stabilité régionale par la conclusion des « traités de base » avec nos voisins. En 1995, j'ai été président en exercice de l'OSCE. Le Conseil de l'Europe m'a invité à définir l'avenir de l'organisation dans le « Conseil des sages ». J'ai participé à la finalisation des discussions d'adhésion avec l'OTAN en 1998, et au lancement des discussions avec l'UE la même année. Au cours de mon second mandat en qualité de ministre des Affaires étrangères, la Hongrie a continué à contribuer à la stabilité régionale. De nouvelles modalités juridiques ont été créées, en conformité avec les valeurs et le droit européens, pour l'octroi d'un soutien aux minorités hongroises à l'étranger. La Hongrie a mené à bien les négociations d'adhésion avec l'Union européenne. En ma qualité de président du cabinet d'intégration du gouvernement, j'étais également chargé de terminer la préparation de la Hongrie en vue de l'intégration. Au cours du débat sur le nouveau traité constitutionnel, où je représentais la position de la Hongrie, j'ai plaidé vigoureusement en faveur de l'égalité des droits des États membres, d'une coopération renforcée, d'une politique étrangère et de sécurité active, d'une défense européenne et de la protection des minorités.

## II. Indépendance

### 2. *Que pensez-vous de l'obligation qui vous incombe d'être indépendant dans l'exécution de vos tâches, et comment envisagez-vous concrètement l'application de ce principe?*

Dans le respect scrupuleux du Traité instituant la Communauté européenne (article 213), je serai **entièrement indépendant** dans l'exécution de mes tâches dans l'intérêt général de la Communauté, et **je ne demanderai aucune instruction à aucun gouvernement** ou à une autre instance quelconque, et je n'en accepterai aucune. Il est évident que je m'abstiendrai de toute action risquant d'être considérée comme incompatible avec mes fonctions, et que je ne m'engagerai dans aucune autre tâche, rémunérée ou non, au cours de mon mandat. Dans mes activités quotidiennes, je respecterai scrupuleusement ces principes, et prendrai également toutes les précautions nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts éventuel. Néanmoins, eu égard au fait que pour bien définir l'intérêt général de l'Union européenne, il faut prendre en considération préalablement tous les intérêts légitimes en jeu, **j'écouterai attentivement toutes les parties intéressées** avant de décider, de façon à assurer un équilibre convenable, sans toutefois que ne s'exerce aucune influence indésirable sur les décisions du Collège.

### 3. *Pouvez-vous fournir au Parlement européen des informations détaillées sur vos activités récentes et actuelles, vos intérêts et positions financiers et politiques, et tout autre engagement qui pourrait se révéler incompatible avec vos futures fonctions?*

Comme je l'ai dit dans ma dernière déclaration financière, que j'étais légalement tenu de présenter au parlement hongrois, je n'ai **aucun intérêt commercial ou financier dans une**

**entreprise ou une organisation commerciale quelconque et je n'en ai jamais eu.** Mes intérêts politiques consistent en mon adhésion au parti socialiste hongrois et mes fonctions de membre du Présidium du parti des socialistes européens et de vice-président de l'Internationale socialiste depuis 2003. Je m'engage bien évidemment à **respecter le code de conduite** des membres de la Commission et j'ai déclaré tous mes intérêts ou biens financiers qui risqueraient de provoquer un conflit d'intérêts dans l'exécution de mes tâches si un changement quelconque devait se produire pendant mon mandat. Je suis fermement convaincu que **cette pratique bien établie doit être maintenue, de façon à garantir la pleine transparence de nos institutions** et la crédibilité de ceux qui exercent un mandat politique.

### **III. L'avenir de l'Union européenne**

**4. *Jusqu'à la ratification complète du traité constitutionnel, la Commission et ses membres sont liés par les traités existants. Cependant, le traité constitutionnel ayant été adopté, quelles sont, à votre avis, les initiatives que la Commission peut déjà prendre sans attendre sa ratification officielle?***

Au cours des deux prochaines années, l'accent sera mis sur la ratification de la Constitution. Même si cette tâche incombe évidemment aux gouvernements nationaux des États membres, **la Commission doit agir prudemment, mais d'une manière proactive pour informer le public** d'une manière claire et objective sur les enjeux de la Constitution, sans influencer indûment de quelque manière les débats nationaux. Nous devons expliquer aux Européens l'objectif de la Constitution, les valeurs, les objectifs et les principes qu'elle fixe pour l'Union, ainsi que son contenu réel, pour promouvoir et concentrer les débats nationaux qui prépareront les procédures de ratification.

En outre, la Constitution exige de nombreuses mesures de mise en œuvre eu égard aux innovations qu'elle apporte, et qui devront être adoptées pour la plupart sur la base d'une proposition de la Commission. C'est pourquoi, au lieu de rester inerte jusqu'à l'entrée en vigueur officielle de la Constitution, **nous devons lancer les travaux préparatoires nécessaires quand il le faudra.** Alors que la création du **Service européen pour l'action extérieure**, qui assistera le ministre des Affaires étrangères de l'Union est expressément prévue **dans une déclaration de la CIG en tant que tâche commune** de la Commission, du Haut Représentant et des États membres, dans d'autres domaines, la Commission doit **préparer le terrain avec les autres institutions et consulter les parties concernées**, de façon à être prête à présenter des propositions en temps utile. Un bon exemple à cet égard pourrait être le mandat pour négocier l'adhésion de l'UE à la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (article I-9), ou les principes et conditions de l'exercice des pouvoirs délégués et d'exécution (articles I-36 et I-37). Dans la mesure où la Constitution codifie les pratiques actuelles de la Commission, nous les maintiendrons certainement, même avant l'entrée en vigueur de la Constitution. À titre d'exemple évident de telles pratiques, on peut citer un **échange actif et un dialogue ouvert avec la société civile**, une large consultation des parties concernées sur les principales propositions législatives et des procédures transparentes à l'intérieur de la Commission.

D'une **manière générale**, dans toutes ses actions et propositions, **la Commission doit prendre pleinement en considération la perspective et l'esprit de la nouvelle**

**Constitution.** Étant donné qu'il s'agit là d'un exercice politique délicat, la Commission doit être prudente au cours de la période entre la signature et l'entrée en vigueur de la Constitution, et elle doit **éviter d'intervenir dans les débats nationaux sur les modifications des traités.**

**Du point de vue juridique, le nombre de nouvelles dispositions qui pourraient déjà être appliquées avant l'entrée en vigueur effective de la Constitution est très limité,** car la plupart des innovations entreraient en conflit avec les dispositions en vigueur en vertu des traités actuels. Néanmoins, il existe **certaines dispositions qui constituent un complément** par rapport à la situation actuelle ou dont **l'application ne serait pas contraire aux traités actuels.** Dans le cas de certaines de ces dispositions, telles que **la programmation interinstitutionnelle annuelle et multiannuelle** (article I-26, paragraphe 1), il existe un intérêt manifeste de faire intervenir le plus tôt possible tous les participants, notamment le Parlement européen, dans le processus de planification.

**5. *La stratégie de Lisbonne est une stratégie pour dix ans qui vise à faire de l'Union européenne d'ici 2010 l'économie la plus dynamique, compétitive et compatible avec un développement durable. La stratégie de Lisbonne comprend les trois piliers du développement durable: l'économie, les affaires sociales et l'environnement. La date de 2010 coïncidera avec l'expiration de votre mandat. Que feriez-vous, en votre qualité de membre de la Commission, pour accélérer la réalisation des objectifs de Lisbonne, et quelles devraient être à votre avis les priorités principales?***

En 2000, le conseil européen de Lisbonne a décidé de faire de **l'Union européenne d'ici 2010 l'économie la plus dynamique, compétitive et compatible avec un développement durable.** Il s'agit là d'un **objectif très ambitieux qui englobe** une vaste gamme de domaines: compétitivité, économie basée sur la connaissance, croissance économique, création de nouveaux emplois et d'emplois de meilleure qualité, renforcement de la cohésion sociale, protection de l'environnement (nouvel objectif ajouté en 2001). La **stratégie de Lisbonne** nous a fourni un outil de gouvernance et un cadre conceptuel, mais sa **mise en œuvre doit être accélérée, et une nouvelle impulsion est nécessaire.**

Nous avons **réalisé beaucoup** sur plusieurs fronts, **mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers.** Il semble aujourd'hui assez probable que **l'Union ne pourra pas atteindre d'ici à 2010 les objectifs qu'elle s'est fixés.**

Les raisons de ces résultats relativement médiocres jusqu'à présent sont nombreuses. Depuis 2001, l'économie mondiale connaît un ralentissement général persistant qui empêche les réformes structurelles et la réalisation de notre ambitieux programme. Une croissance faible est un des pires ennemis de l'économie européenne depuis plusieurs années déjà. En outre, le manque de volonté politique des États membres de traduire leurs engagements dans les faits, les retards importants dans la transposition et l'application des mesures ainsi que l'engagement trop faible des partenaires sociaux ont également contribué à ce bilan morose.

Cependant, toutes ces **difficultés ne doivent pas saper notre détermination de lutter pour atteindre nos objectifs finals.** Au contraire, **les engagements doivent être renforcés et les mesures de mise en œuvre doivent être accélérées,** mais d'une manière souple, de façon à permettre une **adaptation adéquate aux nouvelles circonstances.** Une période de dix ans au

cours de laquelle plusieurs cycles économiques se succèdent, suffit pour voir apparaître des circonstances exigeant un certain recentrage des objectifs.

Je suis convaincu que la politique fiscale représente un élément clé de nos efforts pour avancer concrètement dans la stratégie de Lisbonne. D'une manière générale, en regardant au-delà des limites de mon mandat, je crois fermement **qu'il faut mettre en priorité l'accent sur la bonne mise en œuvre et la bonne exécution** de tous les engagements. L'examen à mi-parcours qui aura lieu en 2005 devra être l'occasion de dresser le bilan des points principaux de l'agenda de Lisbonne et de présenter une évaluation honnête aux décideurs et à l'opinion. Le rapport Kok qui vient d'être publié constitue, de ce point de vue, une avancée importante.

À mon avis, nous sommes confrontés à **plusieurs** grands défis. J'estime pour ma part qu'il faut assurer une **participation beaucoup plus large et profonde de la population européenne** en améliorant l'information du public sur notre entreprise stratégique. En outre, le vieillissement préoccupant de la population européenne et les grandes **réformes structurelles** qui restent à faire dans certains États membres dans le domaine de la sécurité sociale et des retraites constituent un important défi à moyen terme, d'autant plus que nous devons en même temps **préserver l'équilibre budgétaire**, comme l'exige le cadre politique macroéconomique européen. De plus, j'estime qu'il faut appliquer une **combinaison adéquate de politiques** (moderniser et préserver le modèle social européen, améliorer la compétitivité globale de l'Europe et suivre un modèle économique intégrant la dimension environnementale). À cette fin, il faut une vision politique, surtout pendant les périodes de récession économique et compte tenu d'un environnement international de plus en plus compétitif imputable non seulement à nos partenaires atlantiques, mais aussi à l'émergence d'énormes concurrents tels que la Chine et l'Inde. **L'Europe doit concentrer ses efforts sur la croissance, l'emploi, la compétitivité et les investissements dans le capital humain.** À cette fin, **l'élargissement récent doit être exploité pour accroître le poids de l'Union européenne dans son ensemble au niveau mondial et pour renforcer les efforts pour stimuler la croissance et améliorer la productivité. Plus tôt les nouveaux États membres seront intégrés dans un marché intérieur efficace, plus tôt nous serons à même d'utiliser ce potentiel à bon escient.**

## **6. *Comment pensez-vous améliorer l'image publique de la Commission?***

Une bonne communication doit reposer sur un **engagement personnel, une bonne gestion et un partenariat dans la prise de décision.** Tous les membres de la Commission doivent œuvrer en vue d'améliorer l'image publique de notre institution, et c'est bien ce que j'ai l'intention de faire. J'envisage de **participer activement à tous les débats communautaires concernant le domaine dont je suis responsable et aussi aux débats dans mon pays d'origine.** Pour se rapprocher des gens, qui ont besoin de voir des visages, et non pas seulement d'énormes bâtiments et des documents complexes représentant "Bruxelles", le seul moyen est d'assister à des réunions, à des conférences et d'être personnellement disposé à rencontrer la presse chaque fois qu'il le faut. Outre mon propre portefeuille, j'aurais également à m'intéresser de près à des questions horizontales. Il est essentiel que les **messages de la Commission soient diffusés dans les langues de tous les États membres sans exception.** Nous devons tous être prêts à accomplir cette tâche, pour apporter ainsi notre valeur ajoutée respective à une perspective européenne globale.

Pour devenir une source d'information crédible et respectée, la **Commission doit travailler de la manière la plus transparente possible.** Les gens doivent comprendre la manière dont les décisions sont prises, surtout celles qui ont des conséquences directes sur leur vie quotidienne. Un accent particulier doit être mis sur la gestion financière de l'institution.

Comme dans l'Union européenne les décisions sont préparées en commun par les différentes institutions et les États membres, le public doit comprendre que la responsabilité de ces décisions est partagée elle aussi. La manière de communiquer sur une question particulière doit être définie dès le départ. **La communication doit devenir partie intégrante de la définition des politiques**, et il faudra élaborer des stratégies de communication pour accompagner les grandes initiatives politiques. La coordination interne doit être renforcée pour utiliser au mieux les efforts de communication, et de grandes campagnes d'information devront avoir lieu pour les matières essentielles.

Il importe d'avoir à l'esprit que nous vivons à l'ère des médias électroniques. **Les membres de la Commission doivent mieux utiliser les nouveaux outils audiovisuels et les médias électroniques les plus récents.** En même temps, il faut maintenir un dialogue fructueux avec les faiseurs d'opinion pour donner une image équilibrée des actions de la Commission. Les calendriers politiques nationaux continuent cependant de dominer la presse dans tous les États membres. En conséquence, il n'est pas facile de communiquer à partir de Bruxelles de la même façon avec vingt-cinq pays. Il faut décentraliser. Les représentations de la Commission dans les États membres doivent jouer un rôle particulier à cet égard, pour introduire l'aspect communautaire dans les débats politiques nationaux.

La communication au sein de la Commission doit se faire dans un **esprit de service**. Toutes les informations doivent être rapides, équilibrées et exactes. Les questions pratiques que les gens se posent doivent recevoir une réponse. Il est absolument essentiel de lutter contre les idées fausses et les mythes qui concernent la Commission et l'Union européenne en tant que telle. Les informations fausses ou mal interprétées doivent être immédiatement rectifiées. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour suivre ce que dit la presse et réfuter les affirmations erronées. Enfin, et peut-être surtout, la Commission doit utiliser les techniques de notre temps. Outre les médias audiovisuels, la Commission doit utiliser davantage l'internet et les autres moyens de télécommunication.

#### **IV. Responsabilité démocratique devant le Parlement européen**

##### ***7. Comment voyez-vous votre responsabilité devant le Parlement européen?***

**Le Parlement européen est la seule institution européenne directement élue.** Elle est donc pleinement légitime sur le plan démocratique et représente les peuples des États membres. Il est politiquement vital que **l'ensemble du Collège soit pleinement responsable devant le Parlement européen, car cela renforce la structure démocratique de l'Union européenne.**

Le Parlement a déjà joué et continuera certainement de jouer un rôle essentiel dans la poursuite du processus d'intégration européenne, tout en rapprochant l'Europe de ses habitants. Je suis très heureux que ses pouvoirs et son influence n'aient cessé de croître au cours des dernières décennies.

Je considère le Parlement comme un **allié naturel de la Commission**. C'est la raison pour laquelle je suis favorable sans réserve à **un dialogue politique constructif et à une coopération à haut niveau** entre les deux institutions. Il s'agira notamment d'un accès direct et de moyens de communication avec les membres du Parlement européen, du respect du principe de transparence en ce qui concerne les activités de la Commission, de la fourniture d'informations rapides et claires et de la volonté d'écouter et de prendre dûment en considération les préoccupations du Parlement. Dans le respect scrupuleux des engagements déjà pris par la Commission au titre de l'accord cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission, je réaffirme l'avis de M. Barroso, président désigné, qu'il faut

des relations étroites et positives entre la Commission et le Parlement, dans le respect de leurs rôles et de leurs responsabilités respectifs. Je me rallie également sans réserve au principe selon lequel chaque membre de la Commission assume la responsabilité politique de ses actions dans son domaine de compétence, sans préjudice du principe de la collégialité de la Commission.

*a. D'un point de vue strictement politique, estimez-vous que si une audition entraîne une conclusion négative, le membre de la Commission désigné en cause devrait retirer sa candidature?*

Les **auditions** sont indubitablement un **moment décisif** dans les procédures mises en place par le Parlement dans le cadre du processus d'approbation du Collège, qui **renforce la légitimité démocratique** de la nouvelle Commission. Tous les membres de la Commission désignés doivent prendre cet important exercice très sérieusement, car il représente un moment clef pour l'instauration de la confiance entre le Parlement et les membres de la Commission. La Commission ne saurait réussir dans ses tâches sans jouir de la confiance entière du Parlement européen.

L'accord cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission déclare clairement que le **président de la Commission peut demander à un membre de la Commission de démissionner** si le Parlement exprime un manque de confiance à son égard. Dès lors, si une audition donne lieu à une conclusion négative, le président peut demander à l'intéressé de retirer sa candidature. Je me rallie entièrement à ces principes et je partage l'avis de M. Barroso, qui a déclaré devant le Parlement qu'il n'hésiterait pas à demander à un membre de la Commission de démissionner en cas d'incompétence manifeste de sa part ou de non-accomplissement de ses tâches en vertu du traité.

*b. Dans quelle mesure vous considérez-vous comme responsable des réponses fournies par vos services au Parlement à la suite de demandes émanant de sa commission des pétitions ou d'autres commissions responsables? Si vous êtes invité à justifier ou à expliquer des actes ou des omissions antérieurs de la Commission, dans quelle mesure vous considérez-vous comme responsable devant le Parlement?*

Comme je viens de le dire, **j'agirai toujours conformément à l'accord cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission**, qui déclare que "sans préjudice de collégialité de la Commission, chaque membre de la Commission assume la responsabilité politique de l'action dans le domaine dont il a la charge". Outre le fait qu'il assume la responsabilité politique pour mon département, le directeur général est responsable non seulement devant moi, mais devant tout le Collège pour ce qui concerne la bonne mise en œuvre des orientations que nous fixons, et, notamment, la gestion de la direction générale. **Dès que j'entrerai en fonction, j'entends être pleinement informé par mes services sur la portée, les responsabilités respectives, les problèmes et les risques liés aux tâches quotidiennes de notre direction générale.** En cas de problèmes, je m'emploierai à remédier à la situation sur la base d'une **évaluation approfondie de la situation.** Je m'engage à **assurer la transparence à l'égard du Parlement et à l'informer**

**correctement.** Je veillerai donc toujours à informer immédiatement le Parlement de tout changement ou adaptation importants concernant mon portefeuille.

**c. *Qu'entendez-vous par responsabilité politique devant le Parlement pour les activités de vos directions générales? Que comptez-vous faire pour assurer que vos directions générales soient bien gérées?***

Comme je l'ai dit plus haut, outre ma responsabilité politique, le directeur général est responsable non seulement devant moi, mais devant l'ensemble du Collège pour la bonne mise en œuvre des orientations que nous fixons, et, notamment, la gestion de la direction générale conformément à la répartition des pouvoirs telle que la définissent le Statut du personnel, le règlement financier, le règlement intérieur et les règles fixées dans le cadre de la réforme administrative et financière de la Commission.

Je suis fermement convaincu que mes relations avec les services relevant de ma compétence reposeront avant tout sur la loyauté, la confiance et la transparence. D'un point de vue plus juridique, le code de conduite renforce l'obligation des directeurs généraux et des services d'informer les membres de la Commission sur tous les développements et les contacts extérieurs dans mon domaine de compétence.

Même s'il est évident que c'est en premier lieu le directeur général qui est directement responsable de la gestion de la direction générale, ma responsabilité politique implique une **coopération très étroite avec mes services** en ce qui concerne la totalité du processus décisionnel, depuis la définition d'objectifs jusqu'à la fourniture de résultats, sans oublier la légalité et l'efficacité des actions. J'ai l'intention de poursuivre cette coopération énergiquement et efficacement. Cela comporte deux éléments essentiels, un mécanisme ex-ante et un mécanisme ex-post. Je veillerai en outre à ce qu'il y ait un flux permanent d'informations, une communication mutuelle au sens propre, avec le directeur général.

Le **principal élément ex-ante** est l'évaluation du plan de gestion annuel de la direction générale, qui doit contenir des objectifs clairs et des indicateurs de résultats, tant au niveau stratégique qu'au niveau des activités pour l'année suivante. J'inviterai le directeur général à présenter son projet de plan avant le 15 novembre de l'année précédente au plus tard, de façon à ménager un délai suffisant pour l'analyser. Quant à l'élément **ex-post**, le directeur général devra présenter son rapport d'activité annuel sur toutes les opérations entreprises par lui, et qui constituera une base adéquate pour surveiller la mise en œuvre de nos initiatives.

J'inviterai également le directeur général à me présenter deux fois par an un rapport complet sur toutes les activités entreprises ou en cours, de façon à pouvoir mieux assurer ses activités et réagir rapidement si les circonstances l'exigent. Il faudra évidemment prévoir aussi une information régulière sur les tâches quotidiennes. À cet égard, j'organiserai des **réunions régulières** au moins tous les quinze jours avec le directeur général, les directeurs et les autres fonctionnaires responsables pour faire le point sur les initiatives en cours. Des réunions ad hoc seront évidemment organisées le cas échéant avec les fonctionnaires concernés. Il va sans dire que tout le personnel de la direction générale doit être encouragé à analyser nos travaux en

permanence et à évaluer les risques potentiels. À cet égard, **de bonnes procédures** sont essentielles, mais l'engagement et l'application de normes de qualité élevées dans la direction générale sont tout aussi importants. C'est pourquoi j'encourage tout le personnel de la direction général à faire siens nos objectifs, et je serai **entièrement ouvert à tout dialogue professionnel et à des rencontres personnelles sur une base régulière.**

**8. *Quelle importance accordez-vous à la mise en œuvre de la coopération interinstitutionnelle (Commission-Parlement), notamment avec les commissions parlementaires concernées par votre domaine de compétence? Dans cette situation nouvelle que signifie pour vous la transparence dans la procédure législative interinstitutionnelle entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, ainsi que dans les relations interinstitutionnelles de manière générale?***

J'attache la plus haute importance à la bonne mise en œuvre de la coopération interinstitutionnelle, car j'estime qu'elle est indispensable pour assurer le fonctionnement du système institutionnel européen, l'efficacité et la légitimité du processus décisionnel communautaire ainsi que la mise en œuvre du principe de bonne gouvernance. Cette coopération doit reposer sur la transparence, la confiance mutuelle, l'efficacité et un dialogue permanent. Il est évident que les dispositions contenues dans les différents accords (accord cadre, décision "comitologie", accord interinstitutionnel "Mieux légiférer") doivent être pleinement appliqués.

Je m'engage fermement à consolider et à améliorer en permanence mes relations avec la commission des affaires économiques et monétaires et avec la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs du Parlement européen. Cela veut dire qu'il y aura un dialogue actif, un échange permanent d'informations, une présence aux séances le cas échéant et une prise en compte systématique des avis de ces commissions. Je suis disposé à assister aux réunions de la Commission, aussi bien sur son invitation que de ma propre initiative, et mon but est d'établir des liens de communication directs entre les membres du Parlement européen, moi-même et mon personnel, d'écouter attentivement et de prendre en compte toutes les préoccupations, et de fournir sans délai des informations claires. J'espère que notre première réunion "officielle", c'est-à-dire l'audition, présente une excellente occasion d'établir des relations de travail étroites, sur la base de la confiance et du respect mutuel.

J'attache une importance particulière à la transparence d'une manière générale, car elle permettra au public européen de participer plus étroitement au processus décisionnel, et confère à l'administration une légitimité plus grande. La transparence constitue également la base d'une coopération interinstitutionnelle correcte, qui est essentielle pour améliorer la qualité de la législation et assurer la mise en œuvre des principes de légitimité démocratique, de subsidiarité, de proportionnalité et de sécurité juridique. Bien évidemment, je tiendrai les autres institutions informées en permanences sur les travaux de la Commission dans mon domaine de compétence tout au long du processus législatif. Je me félicite grandement des progrès déjà réalisés pour promouvoir l'ouverture, la transparence et l'accessibilité au fonctionnement des institutions communautaires, non seulement à l'égard du public, mais aussi entre les institutions elles-mêmes. Je me rallie pleinement aux principes et règles qui sous-tendent le règlement n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents, qui s'est révélé très efficace. La même remarque s'applique aux engagements contractés par la

Commission, le Conseil et le Parlement dans l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer", ainsi qu'aux engagements de la Commission au titre de l'accord cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission (notamment son annexe III), et la décision "comitologie" de 1999. Je suis fermement décidé à mettre en œuvre correctement les dispositions existantes contenues dans les différents accords précités, et à améliorer la transparence et le flux d'informations dans mes tâches quotidiennes.

## V. Égalité entre hommes et femmes

### 9. *Quelles mesures concrètes estimez-vous nécessaires pour faire en sorte que le concept de l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines soit mis en œuvre dans le domaine relevant spécifiquement de votre compétence? Avez-vous une stratégie et quelles ressources financières et humaines jugez-vous nécessaires pour mettre en œuvre ce concept d'égalité dans tous les domaines constituant votre portefeuille?*

Il est nécessaire, selon moi, d'intégrer le concept d'égalité entre hommes et femmes dans toutes les politiques de l'Union. Il faut à cet effet prévoir des objectifs d'égalité dans tous les domaines d'action et définir des mesures s'adressant spécialement aux femmes pour remédier aux inégalités qui perdurent. Le groupe des commissaires chargés de l'égalité des chances aura un rôle important à jouer pour tenir l'engagement, inscrit dans le traité, qui consiste à intégrer l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les activités de la Commission. Je m'engage à apporter tout le soutien requis à ce groupe et à participer à ses travaux. À titre personnel, je suis un fervent défenseur de l'égalité entre les sexes.

En ma qualité de commissaire chargé de la fiscalité et de l'union douanière, je veillerai à ce que les services placés sous mon autorité tiennent compte du facteur de genre dans l'élaboration des propositions législatives. Je veillerai en particulier à ce que ce soit le cas dans l'évaluation des activités menées dans le cadre des programmes «Fiscalis 2003-2007» et «Douane 2007».

Je soutiendrai toutes les mesures prises à l'intérieur de la direction générale pour mettre en œuvre l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes dans la gestion des ressources humaines et pour contribuer à améliorer l'égalité des chances sur le plan de l'évolution des carrières.